

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées :

Désinfectant odorisant.

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

· **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700

fax: 33-(0)-558550707

fds@action-pin.fr

· **Service chargé des renseignements:** Commercial

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Methyl cyclo myrcetone
Isodécanol éthoxylé
Chlorure d'alkyl(C12-C16)benzyl diméthylammonium
Dihydroterpineol (mass reaction 21129-27-1/498-81-7)

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**· **Description:** Préparation désinfectante.· **Composants dangereux:**

CAS: 21129-27-1	Dihydroterpineol (mass reaction 21129-27-1/498-81-7)	5-10%
Numéro CE: 939-396-3	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
Reg.nr.: 01-2119983276-26		

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 2)

CAS: 68424-85-1 EINECS: 270-325-2	Chlorure d'alkyl(C12-C16)benzyl diméthylammonium ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Acute Tox. 4, H302 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg	2,5-5%
CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8 Reg.nr.: 01-2119980592-29	Dodecylidipropylene triamine ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	1-2,5%
CAS: 9157-30-3 Numéro CE: 915-730-3 Reg.nr.: 01-2119489989-04	Méthyl cyclo myrsetone ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1-2%
CAS: 79-14-1 EINECS: 201-180-5 Reg.nr.: 01-2119485579-17	Acide glycolique ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H332, EUH071	1-1,5%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 9043-30-5 Reg.nr.: 02-2119552461-55	Isodécanol éthoxylé ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-3%
	Composition parfumante ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	0,5-0,9%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.
Enlever les lentilles de contact.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **Après ingestion:**
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone (CO₂)
 - Mousse
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Équipement de protection individuel.
- **Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 - Ne pas rejeter dans le sol, les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - En cas de pollution environnementale (sol, canalisations, égoûts, eaux de surface ou nappes d'eau souterraines), informer les autorités compétentes
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Ne pas mélanger avec d'autres produits.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:



Gants de protection obligatoires (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Recommandé : caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection (EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Liquide.

· Couleur:

Ambré

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 5)

· Odeur:	Pin
· Point de fusion/point de congélation:	Non applicable.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C (eau)
· Inflammabilité	Non applicable.
· Point d'éclair:	>80 °C
· pH à 20 °C	8
· Viscosité:	Sans objet.
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet.
· Pression de vapeur:	2,3 kPa (eau)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,99 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide limpide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas mélanger avec d'autres produits.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 6)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (mix) (oral) > 2000 mg/kg (calcul)

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (CAS n° 68424-85-1)

Toxicité aiguë par voie orale (DL50) : env. 344 mg/kg. Espèce : Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée (DL50) : env. 3 340 mg/kg. Espèce : Lapin. Durée d'exposition: 24 h

N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (CAS n°2372-82-9)

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 261 mg/kg. Espèce: Rat. Méthode: OCDE ligne directrice 401

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Pas de classement de corrosion cutanée suite au test de corrosion cutanée OCDE guideline n°431.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour

· **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (No.-CAS: 68424-85-1) :

CE 50: 0,016 mg/l (daphnies) (OCDE 202 (toxicité daphnies CE 50 48h))

CE 50r: 0,049 mg/l (algues) (OCDE 201 (toxicité algues CE 50r 72h))

CL50: 0,93 (poisson) (method US-EPA (toxicité aquatique CL 50 -96h))

Dodecyl propylenetriamine (CAS n°2372-82-9) :

Toxicité aigue (Poisson) : CL 50 : > 0,1 - 1 mg/l (96h) (OECD 203)

Toxicité chronique (Daphnia) : NOEC : > 0,01 - 0,1 mg/l (OECD 211)

Toxicité chronique (Daphnia) : NOEC : > 0,01 - 0,1 mg/l (OECD 211)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 7)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau:dispersable
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** données non disponibles à ce jour
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
La réutilisation de l'emballage est proscrite.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.
- **Code déchet:**
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium, Dodecyldipropylene triamine)
- **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride, N1-(3-aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine), MARINE POLLUTANT
- **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride, N1-(3-aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 8)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Étiquette** 9

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Polluant marin:**

· **Marquage spécial (ADR):**

· **Marquage spécial (IATA):**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Chlorure d'alkyl(C12-C16) benzyl diméthylammonium, Dodecyldipropylene triamine
Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Code danger:**

· **No EMS:**

Attention: Matières et objets dangereux divers.
90
F-A,S-F

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

· **Quantités exceptées (EQ)**

· **Code de restriction en tunnels**

5L
Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
(-)

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

· **Excepted quantities (EQ)**

5L
Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CHLORURE DE N-ALKYL-N,N-DIMÉTHYL-N-BENZYLAMMONIUM, DODECYLDIPROPYLENE TRIAMINE), 9, III, (-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Rubrique(s) de la nomenclature :

4510- Stockage et emploi de produits classés dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 9)

chronique 1

- **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**

Tableau n°65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique

- **Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :**

Substance(s) active(s) : chlorure de diméthyl benzyl ammonium : CAS n°68424-85-1 : 48,5 g/l; dodecyl dipropylène triamine : CAS n° 2372-82-9 : 19,9 g/l; acide glycolique (CAS n°79-14-1 : 10,4 g/l)

TP 2, TP 3

- **Règlement REACh (CE) n°1907/2006 :**

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

- **Installations classées pour l'environnement (nomenclature ICPE) 4510**

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
225150-V3

- **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- **Service établissant la fiche technique:** Marketing

- **Date de la version précédente:** 22.01.2025

- **Numéro de la version précédente:** 10

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.08.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 08.08.2025

Nom du produit: SANITERPEN DESINFECTANT PLUS Fraîcheur Verte

(suite de la page 10)

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), amendée par le Règlement (UE) 2020/878
(Fiche de données de sécurité)

Version CLP 1.11

FR